

## LA VIE ECONOMIQUE

- [La croissance plonge de nouveau au premier trimestre](#)
- [Croissance : le PIB de la France revu à la hausse à 2,2 % en 2017](#)
- [Déficit excessif : la France sort de l'impasse](#)
- [Chômage : le nombre de demandeurs d'emploi baisse de 1 % au premier trimestre 2018](#)
- [Emploi : un premier trimestre au ralenti](#)
- [Pour les petites entreprises, La Poste a son sésame chinois](#)
- [Les banquiers millionnaires de plus en plus nombreux en France](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Complémentaire santé : la réforme de 2016 a plutôt profité aux assureurs](#)
- [À l'hôpital comme en ville, 77 % des médecins constatent une dégradation de la qualité des soins](#)
- [800 000 euros de fraude à la Sécu en Indre-et-Loire, dont la moitié des professionnels de santé](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Startups : les mesures phares du plan Mahjoubi](#)
- [Édouard Philippe s'engage sur la dette de la SNCF, les syndicats maintiennent la grève](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● La croissance plonge de nouveau au premier trimestre

Le 25/05/18, l'Insee a annoncé dans un rapport que la croissance en France a connu un fort ralentissement au premier trimestre 2018, tombant de 0,7 % à 0,3 %. Pour rappel, l'Insee escomptait une croissance de 0,4 % pour ce trimestre ; par contre, le chiffre de 0,3 % est en conformité avec ce qu'attendaient la Banque de France (BdF) et l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques). Cette baisse intervient après cinq trimestres consécutifs de croissance supérieure à 0,5 %. **Les causes : 01)-** Les dépenses des ménages sont « atones » (+ 0,2 % seulement). **02)-** Les investissements sont moins importants au niveau des entreprises (+ 0,5 %, après + 1,6 % fin 2017) et des ménages (+ 0,5 %, après + 0,6 % fin 2017). **03)-** Le commerce extérieur qui n'a eu aucun effet bénéfique sur la croissance. Les exportations ont baissé (- 0,1 %, contre + 2,5 % fin 2017), les importations également (- 0,1 %, contre + 0,4 % fin 2017). **04)-** La production de biens et de services a fortement ralenti (+ 0,3 %, contre + 0,9 % fin 2017). Le secteur le plus touché : le secteur manufacturier, avec - 1,1 %, après + 1,5 %. D'après les économistes, ce passage à vide ne devrait cependant pas remettre en cause la croissance économique attendue pour l'année 2018 dans son ensemble, cette dernière devant en principe bénéficier de l'impulsion qui a eu lieu en 2017 (où la croissance avait été de 2 %). **Les prévisions de croissance en France pour l'ensemble de l'année 2018.** Le gouvernement : 2 %. La BdF : 1,9 %. L'OCDE : 2,2 %. Le FMI : 2,1 %.

<https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-croissance-a-ralenti-a-0-3-au-premier-trimestre-2004209.html>

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 27/04/2018, BFMTV pour l'Express (avec AFP))

### ● Croissance : le PIB de la France revu à la hausse à 2,2 % en 2017

Le 15/05/18, l'Insee a publié ses nouvelles estimations concernant le PIB (produit intérieur brut) de la France en 2017. Il a revu ses chiffres à la hausse, passant de 2 % à 2,2 %. **La cause :** une baisse du ratio de dette publique (- 0,2 point à 96,8 %) et des dépenses, recettes et prélèvements obligatoires (- 0,1 point). Cela ne change toutefois rien au déficit public qui reste à 2,6 % du PIB. Dans le même communiqué, l'Insee a confirmé la croissance du PIB pour 2016 (1,2 % en données brutes) et pour 2015 (1,1 % en volume).

[https://www.challenges.fr/economie/croissance-le-pib-de-la-france-revu-a-la-hausse-a-2-2-en-2017-587223#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20180515](https://www.challenges.fr/economie/croissance-le-pib-de-la-france-revu-a-la-hausse-a-2-2-en-2017-587223#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20180515)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 15/05/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Déficit excessif : la France sort de l'impasse

Le 23/05/18, la **Commission européenne** (CE) a proposé que la France sorte de la procédure de déficit excessif, l'Hexagone étant repassé sous la barre des 3 % de déficit exigés par la CE. Cela faisait neuf ans que cette procédure était engagée contre la France. **Pierre Moscovici**, commissaire européen aux Affaires économiques : « *Nous le faisons parce que la trajectoire de réduction des déficits est forte et claire.* » Pour rappel, un pays ne peut sortir de la procédure de déficit excessif qu'après deux années consécutives en-dessous de 3 %. C'est le cas de la France, la CE ayant « *entériné le ratio annoncé par la France pour 2017 et estimé qu'il devrait tomber à 2,3 % du PIB en 2018.* » Reste que le pays n'a pas encore rempli tous ses objectifs européens. L'un des critères indique que la dette publique doit être ramenée à moins de 60 % du PIB. Or, même si elle a baissé de 2,3 points, la dette publique hexagonale (97 % du PIB à fin 2017, contre 99,3 % à la fin du second trimestre 2017) reste très au-dessus de ce qu'attend la CE. **Bruno Le Maire**, ministre de l'Economie et des Finances, et **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics, se sont félicités de cette décision dans un communiqué commun, estimant que la proposition de la CE de sortie de la France de la procédure de déficit excessif est une reconnaissance « *des efforts accomplis [et] un soutien clair à la stratégie économique suivie par le gouvernement [français].* » **La Cour des comptes**, qui considère que la trajectoire budgétaire hexagonale « *reste fragile* », a fait part de ses inquiétudes à **M. Moscovici**, qui a répondu : « *Notre sentiment c'est que la trajectoire de la France est une trajectoire robuste, solide et nous n'aurions pas proposé la sortie de la procédure de déficit excessif si nous n'avions pas non*

seulement la conviction mais aussi la tranquille certitude que non seulement la France avait réduit son déficit public de manière solide à 2,6%, mais que cette correction serait durable aussi bien en 2018 qu'en 2019. » Tout en expliquant qu'un effort important devait être fait concernant le désendettement du pays : « Ce qui veut dire que les efforts doivent maintenant se concentrer sur la réduction du déficit structurel et sur l'amélioration de la structure et la qualité de la dépense publique. »

[https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/deficit-excessif-la-france-sort-de-l-impasse-779359.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180524](https://www.latribune.fr/economie/union-europeenne/deficit-excessif-la-france-sort-de-l-impasse-779359.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180524)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 24/05/2018, avec agences)

### ● Chômage : le nombre de demandeurs d'emploi baisse de 1 % au premier trimestre 2018

Désormais, comme l'avait annoncé le gouvernement, les chiffres du chômage sont donnés trimestriellement et non plus mensuellement. Pour le premier trimestre 2018, selon **Pôle Emploi**, ils sont à la baisse (- 1 %). Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A : - 33 000 personnes par rapport au dernier trimestre 2017, - 1,4 % sur un an. Il y a maintenant 3 435 900 demandeurs d'emploi dans cette catégorie. Par contre, si l'on ajoute les catégories A, B et C (les B et C représentent les chômeurs ayant eu une activité plus ou moins réduite), le chiffre du chômage est en légère hausse (+ 100 personnes par rapport au dernier trimestre 2017 et + 2,1 % sur un an). Ainsi, toutes catégories confondues, le nombre total de demandeurs d'emploi dans l'Hexagone est de 5 621 000 personnes. Dans le détail, en ce qui concerne la catégorie A (sans aucune activité), ce sont surtout les hommes qui bénéficient de la baisse (- 1,6 % sur un trimestre, - 3,5 % sur un an). Les chiffres pour les femmes : - 0,3 % sur un trimestre, + 0,9 % sur un an. Au niveau des tranches d'âges, les moins de 25 ans ont connu la baisse la plus importante (- 3,9 %), cependant que les 50 ans et plus ont connu une hausse (+ 0,4 % sur un an).

[https://www.nouvelobs.com/societe/social/20180425.OBS5695/chomage-le-nombre-de-demandeurs-d-emploi-baisse-de-1-au-premier-trimestre-2018.html#xtor=EPR-3-\[ObsDerMin\]-20180425](https://www.nouvelobs.com/societe/social/20180425.OBS5695/chomage-le-nombre-de-demandeurs-d-emploi-baisse-de-1-au-premier-trimestre-2018.html#xtor=EPR-3-[ObsDerMin]-20180425)

(Source : [www.nouvelobs.fr](http://www.nouvelobs.fr) du 25/04/2018, R.F. (avec AFP))

### ● Emploi : un premier trimestre au ralenti

Les chiffres du chômage en France publié le 23/05/18 par l'**Insee** pour le premier trimestre 2018 sont différents de ceux de Pôle Emploi. Rappelons que les façons de calculer sont différentes (Pôle Emploi enregistre le nombre d'inscrits dans chacune de ses catégories), l'Insee calcule d'après les critères du Bureau international du travail (BIT). Ainsi, les chiffres de l'Insee indiquent que le taux de chômage en France au premier trimestre 2018 est de 9,2 % de la population active, contre 9 % au quatrième trimestre 2017 (+ 0,2 point). En métropole, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté (+ 83 000). **La Tribune** : « Le taux de chômage est en hausse de 0,3 point par rapport au trimestre précédent, atteignant 8,9% de la population active. » Ainsi, le nombre de chômeurs au sens du BIT, à la fin du premier trimestre 2018, est de 2,586 millions. Toutes les tranches d'âge sont touchées. **Dans le détail** : Les 15-24 ans (20,8 % au premier trimestre 2018, contre 20,6 % au quatrième trimestre 2017) ; les 50 ans et plus (6,3 % au premier trimestre 2018, contre 6,1 % au quatrième trimestre 2017). Si le chiffre des demandeurs d'emploi est resté stable chez les hommes entre le quatrième trimestre 2017 et le premier trimestre 2018, il a considérablement augmenté chez les femmes durant cette période (9 % au premier trimestre 2018, contre 8,4 % au quatrième trimestre 2017). Le taux de chômeurs de longue durée a baissé (à 3,6 %) et concerne 1,06 million de demandeurs d'emploi. Le halo du chômage (qui comprend les personnes désireuses de travailler mais n'étant pas comptabilisées dans les demandeurs d'emploi) a connu une baisse, avec 1,48 million de personnes au premier trimestre (- 22 000 sur le trimestre, - 10 000 sur un an). L'emploi en CDI est en hausse, celui des CDD/intérim est quasi stable (8,1 % au premier trimestre 2018, contre 8 % au quatrième trimestre 2017), Le taux des personnes en sous-emploi (ce qu'on appelle des temps partiels subis) est passé à 6 % (+ 0,4 point).

[Retour au sommaire](#)

D'après les chiffres de l'**Acoss** (Agence centrale des organismes de sécurité sociale), le nombre de déclarations d'embauche de plus d'un mois (hors intérim) a baissé (- 2,8 %). **La Tribune** : « Sur trois mois, cet indicateur progresse tout de même de 2,3% et de 3% sur un an. La baisse du mois d'avril s'explique principalement par une diminution des déclarations d'embauche en CDD de plus d'un mois et un repli des embauches en CDI (-1%). En revanche, les déclarations d'embauche en contrat à durée indéterminée restent dynamiques sur un an (+11,2%). » Selon le cabinet **Markit**, le secteur privé a connu un ralentissement de sa croissance au premier trimestre 2018. **La raison** : « Une baisse de la demande sous-jacente comme en témoigne le repli du taux de croissance des nouvelles affaires à un plus bas de 17 mois. » **Alex Gilles**, économiste chez Markit : « L'indice composite de l'activité globale signale en effet la plus faible expansion du secteur depuis près d'un an et demi, indiquant ainsi un nouvel essoufflement de la reprise économique française au cours du deuxième trimestre 2018. [Compte tenu d'une baisse de la demande clients, les entreprises françaises] ont limité le recrutement de personnel supplémentaire au mois de mai. » Pour l'**Insee**, malgré « une bonne décrue » du taux de chômage dans le pays, le marché du travail français reste « défavorable » par rapport aux autres pays européens et la baisse dudit taux de chômage reste très fragile. En conclusion, l'**Insee** affirme que l'écart entre le taux de chômage de la France et celui de la zone euro devrait persister même si la conjoncture est meilleure.

[https://www.latribune.fr/economie/france/emploi-un-premier-trimestre-au-ralenti-779304.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180524](https://www.latribune.fr/economie/france/emploi-un-premier-trimestre-au-ralenti-779304.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180524)

→ **Baromètre économique n° 92, Mai 2018 : Indicateurs Acoss-Urssaf à fin avril 2018 :**

<http://www.acoss.fr/home/observatoire-economique/publications/barometre-economique/2018/barometre-economique-n92.html>

(Sources : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 24/05/2018, Grégoire Normand, [www.acoss.fr](http://www.acoss.fr) mai 2018)

#### ● **Pour les petites entreprises, La Poste a son sésame chinois**

La Boutique France a été créée en 2017 par La Poste pour permettre aux PME française d'entrer en contact avec leurs homologues chinois. Actuellement, La Poste effectue un tour de France pour informer les PME hexagonales et leur proposer un « *ticket d'entrée* » sur les plateformes chinoises. Le service rendu : traduction des textes en mandarin, taux de change (sont exclus les frais de douanes et ceux d'envois). Est fourni aussi un accès à des réseaux sociaux incontournables pour commercer avec la Chine (Tmall, JD.com, Kaola). C'est l'ouverture d'une concurrence envers Alibaba, qui est actuellement la principale voie d'accès à l'e-commerce chinois.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/pour-les-petites-entreprises-la-poste-a-son-sesame-chinois-777981.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180514](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/distribution/pour-les-petites-entreprises-la-poste-a-son-sesame-chinois-777981.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180514)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 14/05/2018, Marina Torre)

#### ● **Les banquiers millionnaires de plus en plus nombreux en France**

Le 27/04/18, le journal Les Echos a publié un décompte des banquiers millionnaires. Il en ressort qu'il y a actuellement en France 109 banquiers millionnaires (+ 7 par rapport à 2017). Sont concernées les quatre plus importantes banques françaises : BNP Paribas (47 banquiers millionnaires), Société Générale (36 millionnaires), Natixis (17 millionnaires), Crédit Agricole (9 millionnaires).

[https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-banquiers-millionnaires-de-plus-en-plus-nombreux-en-france\\_2004304.html](https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/les-banquiers-millionnaires-de-plus-en-plus-nombreux-en-france_2004304.html)

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 27/04/2018, BFMTV pour l'Express)

[Retour au sommaire](#)

### **COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

#### ● **Complémentaire santé : la réforme de 2016 a plutôt profité aux assureurs**

Le 24/05/18, **la Drees** (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, le service statistiques du ministère de la Santé) a publié une étude indiquant que la généralisation de l'assurance complémentaire dans les entreprises a plus bénéficié aux assurances qu'aux mutuelles. Cette généralisation est obligatoire depuis 2016. Les contrats d'entreprise ont drainé 912 millions d'euros de cotisations supplémentaires ; les



contrats de particuliers ont « fondu » de 274 millions. **La Tribune** : « [Cela équivaut à une hausse] d'environ 1,5 million de personnes couvertes par un contrat collectif combinée à une baisse de 1 million en individuel. [Or,] les assureurs sont ceux dont le chiffre d'affaires sur les contrats collectifs a le plus augmenté, [ce gain dépassant] nettement [les pertes auprès des particuliers. Leur part de marché est ainsi passée de 31,7% à 32,4%, sur un total d'environ 35 milliards d'euros de cotisations collectées]. » Les institutions de prévoyance ont aussi bénéficié de cette compensation, qui leur a permis de se maintenir à 26,3 %. Par contre, les mutuelles ont très peu progressé dans les deux catégories, à tel point que leur part globale a reculé de 42 % à 41,3 %. Enfin, le nombre d'organismes en concurrence s'est réduit de 534 à 492 en 2016 (365 mutuelles, 102 sociétés d'assurance et 25 institutions de prévoyance).

[https://www.latribune.fr/economie/france/complementaire-sante-la-reforme-de-2016-a-plutot-profite-aux-assureurs-779433.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20180524](https://www.latribune.fr/economie/france/complementaire-sante-la-reforme-de-2016-a-plutot-profite-aux-assureurs-779433.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20180524)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 24/05/2018, avec AFP)

### ● À l'hôpital comme en ville, 77 % des médecins constatent une dégradation de la qualité des soins

D'après un sondage du site **Egora**, 77 % des médecins, dont 47 % de praticiens hospitaliers, font le constat que la qualité générale des soins en France s'est dégradée ces cinq dernières années. Ont été interrogés 951 médecins, dont 35 % de libéraux, 24 % d'hospitaliers, 26 % de jeunes médecins (entre autres). Ils ont accordé une note de 6,31 sur 10 (6,23 pour les médecins hospitaliers, 6,71 pour les étudiants en médecine). Les deux principales raisons : surcharge de travail et manque de personnel. Sont aussi cités comme source de dégradation des soins les contraintes liées au tiers payant généralisé, le manque de moyens financiers, le bien-être et le moral « en berne », le manque de fluidité de l'information entre soignants. Des résultats qui rejoignent ceux d'une enquête sur la santé des professionnels de santé, réalisée au quatrième trimestre 2017, qui révélait que 63 % des praticiens se plaignaient d'un épuisement à la fois physique et moral. Les raisons avancées, cette fois-là, étaient le comportement des patients et le manque de reconnaissance.

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/05/28/lhopital-comme-en-ville-77-des-medecins-constatent-une-degradation-de-la-qualite-des-soins-858251?xtor=EPR-1-%5BNL\\_derniere\\_heure%5D-20180528&utm\\_campaign=NL\\_derniereheure&utm\\_source=qdm&utm\\_content=20180528&utm\\_medium=newsletter](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/05/28/lhopital-comme-en-ville-77-des-medecins-constatent-une-degradation-de-la-qualite-des-soins-858251?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20180528&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20180528&utm_medium=newsletter)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 28/05/2018, Sophie Martos)

### ● 800 000 euros de fraude à la Sécu en Indre-et-Loire, dont la moitié des professionnels de santé

La caisse primaire d'assurance maladie (Cpam) d'Indre-et-Loire a publié ses chiffres de fraude pour 2017. Le montant total est près de 815 000 euros (c'est un peu plus qu'en 2016). **Les fraudeurs. 01)-** Les professionnels de santé ont fraudé pour 440 000 euros. Comment ? Remboursement d'actes fictifs, surfacturations. **02)-** Les assurés ont fraudé pour 260 000 euros. Comment ? Fraudes aux conditions de ressources, arrêts de travail. **03)-** Les établissements de santé ont fraudé pour 114 000 euros. **Thierry Lefèvre**, directeur de la Cpam d'Indre-et-Loire : « Dans le cas des professionnels de santé, on est sur des actes qui ne sont pas correctement facturés. Parfois cela peut aller sur des fraudes beaucoup plus graves, des actes non réalisés. Ces actes fictifs représentent un dossier frauduleux sur cinq. ». Avant d'indiquer qu'une cellule antifraude avait été mise en place.

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/05/11/800-000-euros-de-fraude-la-secu-en-indre-et-loire-dont-la-moitie-des-professionnels-de-sante-857812?xtor=EPR-1-%5BNL\\_derniere\\_heure%5D-20180511&utm\\_campaign=NL\\_derniereheure&utm\\_source=qdm&utm\\_content=20180511&utm\\_medium=newsletter#](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/05/11/800-000-euros-de-fraude-la-secu-en-indre-et-loire-dont-la-moitie-des-professionnels-de-sante-857812?xtor=EPR-1-%5BNL_derniere_heure%5D-20180511&utm_campaign=NL_derniereheure&utm_source=qdm&utm_content=20180511&utm_medium=newsletter#)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 15/05/2018, Marie Foulty)

[Retour au sommaire](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● Startups : les mesures phares du plan Mahjoubi

**Mounir Mahjoubi**, secrétaire d'Etat au Numérique a présenté son plan d'aide aux startups lors du salon VivaTech. Ce plan a été élaboré au terme d'un « tour de France des startups. » Résultats : **100 mesures** qui seront déployées dans **quatre grands chantiers** : **01)-** La simplification ; **02)-** Le financement ; **03)-** Le recrutement ; **04)-** L'hyper-croissance. Quelques exemples de mesures : La relance de France Expérimentation (qui permet à chaque startup de demander, à tout moment, un droit à déroger provisoirement à un règlement ou à une loi en place, pour tester son innovation ou son business model ; la création d'un réseau de correspondants startups et innovation dans chaque ministère de référence ; la création d'un guichet unique d'achat de l'Etat ; le relèvement, avant la fin 2018, de 25 000 € à 100 000 € du seuil d'exonération des procédures de marchés publics pour les PME innovantes ; la simplification des seuils qui freinent souvent l'embauche. Il y aura aussi la création de « Venture loans », l'Etat accompagnant ainsi de grandes levées de fonds (une des faiblesses actuelles de la France pour les startups) ; ces Venture loans sont des prêts complémentaires qui seront financés par BPI France. Un indicateur, « Next 40 », va être créé. Sont but : devenir l'équivalent du CAC 40 pour les startups. **La Tribune** : « *Enfin, les startups en hyper-croissance connaissent souvent des problèmes de recrutement des talents. Pour cela, une mission sur la résolution des tensions existantes dans les métiers du numérique va être mise en place, avec l'objectif d'adapter l'offre de formations pour mieux répondre aux besoins des startups.* » Du coup, seront créées, avec ou en dehors de la Grande école du numérique, de nouvelles filières et de nouvelles formations courtes de quelques mois. **M. Mahjoubi** : « *[Un travail pour établir un référentiel commun sur les métiers et les compétences numériques sera lancé. Les conditions du French Tech Visa seront assouplies pour faciliter l'intégration de talents étrangers, notamment ceux dotés de] compétences rares, exerçant des métiers si complexes que la préfecture refuse le Visa sous prétexte qu'elle ne les connaît pas.* » Enfin, le seuil du crowdfunding (financement participatif) va passer de 2,5 à 8 millions d'euros ; les titres financés par les plateformes de crowdfunding seront désormais ouverts au PEA-PME ; et des levées transnationales seront autorisées via la création d'un passeport européen.

[https://www.latribune.fr/technos-medias/startups-les-mesures-phares-du-plan-mahjoubi-779559.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20180525](https://www.latribune.fr/technos-medias/startups-les-mesures-phares-du-plan-mahjoubi-779559.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20180525)

→Présentation du plan « Action startups » par le ministère :

<https://www.numerique.gouv.fr/actions-startups>

→ Les éléments de portée générale du plan par le gouvernement :

<https://www.numerique.gouv.fr/actions-startups/elements-de-portee-generale>

→ Eléments de portée sectorielle :

<https://www.numerique.gouv.fr/actions-startups/elements-de-portee-sectorielle>

(Sources : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 25/05/2018, Sylvain Roland, [www.numerique.gouv.fr](http://www.numerique.gouv.fr))

### ● Édouard Philippe s'engage sur la dette de la SNCF, les syndicats maintiennent la grève

Le 25/05/18, le premier ministre, **Edouard Philippe**, a annoncé que la dette de la SNCF de 35 milliards serait reprise par l'Etat (25 milliards en 2020, 10 milliards en 2022). Le but : parvenir à l'équilibre avant la fin du quinquennat. **M. Philippe** : « *Cette reprise constitue un engagement sans précédent de la nation et du contribuable en faveur de la SNCF* ». Avant de préciser qu'il n'y aurait pas d'« *impôt SNCF* » supplémentaire. Les syndicats ont, de leur côté, déclaré que la grève continuait.

[https://www.la-croix.com/Economie/France/Edouard-Philippe-sengage-dette-SNCF-syndicats-maintiennent-greve-2018-05-25-1200941724?utm\\_source=Newsletter&utm\\_medium=e-mail&utm\\_content=20180525&utm\\_campaign=newsletter\\_crx\\_alert&utm\\_term=1043262&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed](https://www.la-croix.com/Economie/France/Edouard-Philippe-sengage-dette-SNCF-syndicats-maintiennent-greve-2018-05-25-1200941724?utm_source=Newsletter&utm_medium=e-mail&utm_content=20180525&utm_campaign=newsletter_crx_alert&utm_term=1043262&PMID=982216b4f41c9a8c5daffde3866b2aed)

(Source : [www.la-croix.com](http://www.la-croix.com) du 25/05/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : Didier Malric  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)